

Messieurs les conseillers régionaux,  
Chers collègues élus locaux,  
Mesdames et Messieurs,

*Ce discours d'introduction va retracer la genèse de la démarche de la CAB en matière de droits culturels. Il est simple et je l'espère sera explicite.*

*D'ores et déjà, j'excuse une grande majorité des représentants du département pour cause de mobilisation publique de soutien au chantier de Beynac.*

Le sujet qui nous réunit aujourd'hui -celui des droits culturels- a rassemblé depuis plusieurs mois un grand nombre de forces vives culturelles de notre territoire en les fédérant autour d'une réflexion commune, inédite et complètement novatrice.

Si de prime abord, ce sujet peut paraître complexe, il n'en reste pas moins fondamental.

Méconnu, mal maîtrisé, il mérite pourtant la plus grande attention et considération non seulement des collectivités, mais aussi des acteurs culturels et bien entendu des élus.

Moi la première, en prenant en charge la délégation culture à la CAB en 2017, j'ose le dire, je ne savais pas ce qu'étaient les droits culturels.

J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet lors d'un colloque, ici à Bergerac, organisé par Thomas DESMAISON dans le cadre du festival Trafik 2018.

Et j'ai surtout eu la chance de converser avec Jean-Michel LUCAS et Aline ROSSARD -tous deux co-pilotes du rapport régional droits culturels-. Deux personnes qui ont pleinement consacré leur parcours professionnel à la culture et qui sont extrêmement engagées dans la démarche des droits culturels.

Sans cette rencontre, et sans eux, le travail initié depuis quelques mois n'aurait jamais eu lieu, et le forum de ce jour non plus.

Alors ces fameux droits culturels, pourquoi sont-ils si intéressants ? Les droits culturels sont inscrits dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, au même titre que, par exemple, les droits à la santé, au logement, à la liberté d'expression...

Ainsi : « Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts, de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

En 2015, la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et en 2016, la loi LCPA (liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine), imposent un cadre de référence pour les droits culturels à l'Etat et aux collectivités territoriales.

La région Nouvelle-Aquitaine commande alors un rapport sur le sujet à JM. LUCAS et A. ROSSARD. Ce travail pointu et très fouillé leur demandera 2 années.

Mais les rencontrer en 2018, alors qu'ils étaient en pleine phase d'investigations sur le sujet, m'a permis d'imaginer une nouvelle ambition pour notre communauté d'agglomération.

Il est vrai que nous possédons sur notre territoire de multiples pépites et parmi elles un tissu culturel associatif extrêmement riche, varié, pluridisciplinaire, impliqué, force de nombreuses propositions et actions culturelles.

Mais ces actions font-elles l'objet toujours de réflexion concertée ? Sont-elles créées dans le respect des droits culturels ?

Sont-elles programmées et financées dans le respect des droits culturels ?

Participent-elles à la revitalisation du territoire ?

Oui, bien sûr, en partie, mais peut être pas suffisamment.

Et pourquoi pas suffisamment ?

Parce que même si depuis 2017, la CAB s'efforce de proposer et de soutenir une culture non élitiste, non discriminatoire, accessible à tous, facteur de mixité intellectuelle, artistique et sociale, il lui manque un élément essentiel et ce, depuis plusieurs décennies, à savoir une véritable stratégie culturelle.

Il m'a donc semblé évident que l'approche pratique des droits culturels pouvait nous aider à écrire le projet culturel de la CAB sous forme d'une feuille de route (ou charte, guide, règlement) permettant aux élus actuels et futurs de mener une politique culturelle structurée, concertée et pérenne :

- en apportant à notre collectivité un éclairage particulier quant à notre façon d'engager des actions, de les programmer, de les financer ou encore de les évaluer,
- en contribuant à mieux servir nos enjeux territoriaux,
- en rapprochant les différents acteurs culturels par un travail de réseau,
- en favorisant les échanges et décisions avec nos partenaires publics : Région, Drac, Département,
- en facilitant la mise en œuvre d'initiatives, certes sur notre territoire, mais aussi sur le territoire élargi du Grand Bergeracois,
- enfin en encourageant le développement de projets structurants **et les capacités d'agir des personnes qui résident sur notre territoire.**

C'est ainsi que des contacts ont été pris avec la Région Nouvelle Aquitaine qui a accepté :

- de désigner la CAB comme territoire pilote des droits culturels,
- de soutenir financièrement le travail d'un chargé de mission sur le sujet,
- d'inscrire les droits culturels dans le contrat de dynamisation et de cohésion du Grand Bergeracois signé le 17 juillet dernier.

En l'espace de six mois, notre chargé de mission, Thomas DESMAISON, a effectué **un véritable** travail **de terrain** : près de **45** rencontres sur l'ensemble de notre territoire (avec des élus,

techniciens, acteurs culturels, citoyens), la création de **cinq** groupes de réflexion, des cycles de travaux croisés, des réunions de suivi, etc, etc.

Ce forum constitue aujourd'hui une autre grande étape du dispositif avec la restitution de l'avancée des travaux.

Puis viendra l'écriture de notre feuille de route respectueuse des droits culturels d'ici février 2020, et bien entendu une phase de suivi de mise en œuvre.

Le timing était serré, l'action presque impensable à mener.

Mais nous arriverons à la finaliser dans les temps impartis, et ceci grâce à un certain nombre de personnes, que je voudrais ici remercier :

- tout d'abord Frédéric DELMARES, Président de l'agglo, qui m'a fait confiance lorsque je suis venue lui parler un jour de droits culturels et qui a saisi tout l'intérêt et toute la nécessité de la démarche,

- les élus de la Région qui ont donné suite à nos différentes requêtes et ont œuvré pour que nous devenions territoire pilote :

M. Eric CORREIA (conseiller régional délégué à l'économie créative, à l'innovation et aux droits culturels),

M. Christophe CATHUS (conseiller régional élu référent du Bergeracois),

- bien entendu Jean-Michel LUCAS et Aline ROSSARD pour leur partage d'expérience, leur disponibilité sans faille, leur encouragement et leur soutien,

- Thomas DESMAISON, pour la mission qu'il mène avec excellence,

- bien évidemment l'ensemble des bénévoles, acteurs culturels, citoyens et élus, qui ont donné de leur temps pour réfléchir, partager, mettre en commun, au service de la culture et de leur territoire,

- Elise JOSEPH, responsable du pôle Culture – Jeunesse CAB, un bras droit précieux,

- et vous tous qui démontrez de votre présence à ce forum un intérêt particulier aux droits culturels.

Avant de laisser la place aux travaux de restitution avec des témoignages de certains bénévoles, je vais céder la parole aux conseillers régionaux, puis à JM. LUCAS et Aline ROSSARD.

Je vous remercie de votre présence, de votre attention, de votre implication,

Soyez certains qu'avec les droits culturels, nous œuvrons tous à l'avenir de la culture sur notre territoire,

Nous œuvrons surtout pour une culture partout, pour tous et par tous !

Discours forum droits culturels – 16/11/19

Quai Cyrano, Bergerac

Laurence ROUAN,

Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,  
en charge de la culture.